

COLLEGE BERNARD CHOCHOY – NORRENT-FONTES

CHARTRE de VIE en EPS

Le règlement intérieur s'applique en EPS, cependant les éléments suivants spécifiques viennent le compléter.

1) Le respect des consignes est un aspect essentiel pour assurer la sécurité de tous.

. Pour chaque activité, les consignes sont clairement établies et portées à la connaissance de tous les élèves.

. Une tenue spécifique est demandée : chaussures propres correctement lacées, pantalon de sport ou short, T-shirt de rechange conseillé. Les oublis sont sanctionnés par un travail écrit.

. Les cheveux longs sont attachés avec un élastique (les barrettes métalliques, dangereuses, sont interdites). De même les bijoux, piercings... dangereux pour soi et pour les autres sont interdits, notamment en fonction de certaines activités, et doivent être enlevés ou masqués (sparadrap).

. Le chewing-gum est interdit.

. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, le Collège décline toute responsabilité en cas de vol.

. Les déodorants aérosols sont interdits. Il faut privilégier les sticks (bâton).

2) Retards et inaptitudes :

. Les retards sont sanctionnés par une non participation aux cours et par un travail écrit.

. Les cours d'EPS sont obligatoires. TOUS les élèves participent aux cours (avec la tenue spécifique) et seront EVALUES.

En cas d'inaptitude totale ou partielle (dans ce cas le médecin précise les activités proscrites) reconnue par le médecin, l'élève sera évalué sur des critères définis par le professeur tels que l'assiduité, la participation à l'arbitrage...

. Toute dispense non reconnue par un professionnel de santé doit faire l'objet d'un mot écrit des parents dans le carnet.

Date :

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :